



(11) **EP 3 143 885 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
22.03.2017 Bulletin 2017/12

(51) Int Cl.:
A41B 1/04 (2006.01) A41B 9/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **16189795.4**

(22) Date de dépôt: **20.09.2016**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(71) Demandeur: **Sasu Jonksion**
62780 Cucq (FR)

(72) Inventeur: **PIED, Aurélie**
62780 CUCQ (FR)

(74) Mandataire: **Schwalek, Valérie**
SCB
23, rue du Faubourg d'Arras
59000 Lille (FR)

(30) Priorité: **21.09.2015 FR 1558874**

(54) **VETEMENT DU TYPE COMPRENANT UN HAUT ET UN BAS COMPRENANT UNE LANGUETTE FORMANT ENTREJAMBE**

(57) La présente invention concerne un vêtement du type comprenant un haut (1) et un bas (3) solidaires et s'étendant selon une direction longitudinale, ledit bas (3) comprenant une languette formant entrejambe (39) qui comporte une extrémité solidaire du dos dudit haut (1) et une extrémité libre qui est apte à être fixée de manière amovible sur l'avant dudit vêtement pour former l'entrejambe dudit vêtement, ledit vêtement comportant une bande de maintien (31), élastiquement déformable, qui est apte à se positionner autour des hanches de l'utilisateur.

Selon l'invention, ladite bande de maintien (31) est entièrement solidaire dudit vêtement, il comporte une patte de fixation (33) qui s'étend sous ladite bande de maintien (31), sur le devant dudit vêtement, ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe (39) et ladite patte de fixation (33) comportent respectivement des premiers et des deuxièmes moyens de fixation (5) qui permettent de fixer de manière amovible ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe (39) sur ladite patte de fixation (33) et ledit haut (1) présente une longueur selon ladite direction longitudinale telle que lorsque ledit vêtement est porté par un utilisateur, le haut (1) étant en contact avec les épaules dudit utilisateur et ledit entrejambe positionné au niveau de l'entrejambe dudit utilisateur, ledit haut (1) est bouffant ou forme un repli orienté vers ledit bas (3).

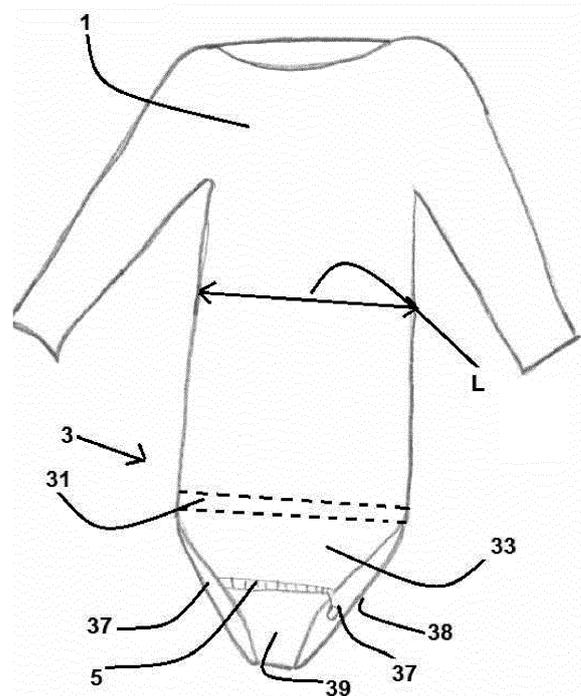


FIG. 1a

EP 3 143 885 A1

Description**DOMAINE TECHNIQUE**

[0001] La présente invention concerne un vêtement du type comportant un haut et un bas solidaires l'un de l'autre.

ART ANTERIEUR

[0002] Le document US 2 100 869 A décrit un vêtement de sport en maille extensible qui comprend un haut formant un polo de tennis. Ce polo se prolonge sur l'arrière par une portion postérieure qui cache les fesses de l'utilisateur qui porte le vêtement. Cette portion postérieure comprend une languette formant entrejambe qui comporte une extrémité libre qui vient sur l'avant du haut. La languette formant entrejambe est fixée de manière amovible sur le polo, au moyen de boutons cousus avec des fils élastiques. Ces boutons sont disposés le long d'une ouverture arrondie qui forme une échancrure dans le haut du vêtement.

[0003] Ce vêtement est destiné aux sportifs et permet une grande liberté de mouvements du fait des élastiques équipant les boutons, de la maille extensible utilisée pour le vêtement entier et de la forme arrondie de l'échancrure qui maintient toujours la languette formant entrejambe sous tension.

[0004] En revanche, ce vêtement ne peut pas être réalisé dans un tissu ; il faut obligatoirement utiliser une étoffe en maille.

[0005] Par ailleurs, la tension de la languette est inconfortable et génère parfois des lésions ou provoque des macérations qui peuvent dégénérer en irritations voire en mycoses.

[0006] En outre, le vêtement décrit dans le document précité est peu seyant et, soit épouse trop les formes, soit au contraire forme un tube autour de la taille du fait de la mise en tension du tissu extensible par la languette formant entrejambe.

[0007] Par ailleurs, le seul ajustement à la taille de l'utilisateur provient des élastiques avec lesquels sont cousus les boutons. Il faut donc prévoir un grand choix de tailles différentes afin que tout utilisateur puisse effectivement trouver un vêtement de ce type adapté à sa morphologie.

[0008] Les documents US 2011/0126341 A1 et US 3 840 900 B décrivent des vêtements dont le haut est tiré de manière à obtenir un effet amincissant ; il en résulte une tension au niveau de l'entrejambe lors des mouvements de l'utilisateur.

[0009] Le document CH 218 355 A1 décrit un vêtement qui comporte un entrejambe boutonné au niveau de l'entrejambe. La tension au niveau de l'entrejambe est ajustée en même temps que l'ajustement du vêtement au niveau de la taille à l'aide d'une ceinture réglable.

[0010] Le document US 5 033 121 B décrit un vêtement en une pièce qui doit éviter les tensions au niveau de la

languette formant entrejambe lors des mouvements de l'utilisateur. Le vêtement décrit dans ce document comporte une bande élastique au niveau de la jonction du haut et du bas sur l'arrière du vêtement. La bande formant entrejambe vient se fixer sur le bas du haut du vêtement de manière à former une culotte. Le bord libre de la patte formant entrejambe qui vient se fixer sur le haut du vêtement comporte également un élastique. La présence de l'élastique sur les fesses et sur le devant du vêtement diminue les forces s'exerçant sur la languette formant entrejambe ; ces forces sont reprises par les deux élastiques. Néanmoins, le vêtement ne présente aucune aisance. De plus, le fait que la bande élastique fasse partie de la languette formant entrejambe implique que les forces qui vont s'exercer sur cette bande élastique vont être transmises à la longueur de la languette formant entrejambe ; il va en résulter inévitablement des tensions au niveau de l'entrejambe. De plus, la fermeture du vêtement par la languette formant entrejambe s'effectue au niveau du bassin de l'utilisateur, à la manière d'une couche-culotte pour nourrisson. Le vêtement est peu esthétique et ne permet pas, par exemple, de porter un pantalon taille basse, la zone de fermeture risquant d'être visible sur le devant du vêtement.

OBJET DE L'INVENTION

[0011] Un but de la présente invention est de résoudre tout ou partie des problèmes techniques liés à l'art antérieur précité.

[0012] Par ailleurs, il existe un besoin pour des vêtements qui présentent l'apparence d'une chemise, d'un maillot ou de tout type de haut ordinaire mais qui pourraient en toute occasion rester près du corps de l'utilisateur. En effet, lorsqu'un utilisateur portant un pantalon, notamment un pantalon taille basse, se baisse, la partie inférieure de son dos, voire ses fesses est souvent visible car non cachée par le haut qui est sorti du pantalon lors de son mouvement. De même, lors du port d'une jupe taille haute ou d'un short ou pantalon taille haute, les mouvements du corps ont tendance à faire sortir le chemisier de la jupe rendant le buste de l'utilisatrice informe et inesthétique.

[0013] Un autre but de la présente invention est donc de proposer un vêtement comportant un haut et un bas solidaires mais qui confère à son utilisateur le même aspect esthétique que celui conféré par le même haut qui ne serait pas solidaire d'un bas.

RESUME DE L'INVENTION

[0014] La présente invention propose ainsi un vêtement du type comprenant un haut et un bas solidaires et s'étendant selon une direction longitudinale, ledit bas comprenant une languette formant entrejambe qui comporte une extrémité solidaire du dos dudit haut et une extrémité libre qui est apte à être fixée de manière amovible sur l'avant dudit vêtement pour former l'entrejambe

du dit vêtement, ledit vêtement comportant une bande de maintien, élastiquement déformable, qui est apte à se positionner autour des hanches de l'utilisateur.

[0015] De manière caractéristique, selon l'invention, la bande de maintien est entièrement solidaire dudit vêtement, ce dernier comporte une patte de fixation qui s'étend sous ladite bande de maintien, sur le devant dudit vêtement, ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe et ladite patte de fixation comportent respectivement des premiers et des deuxièmes moyens de fixation qui permettent de fixer de manière amovible ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe sur ladite patte de fixation et ledit haut présente une longueur selon ladite direction longitudinale telle que lorsque ledit vêtement est porté par un utilisateur, le haut étant en contact avec les épaules dudit utilisateur et ledit entrejambe positionné au niveau de l'entrejambe dudit utilisateur, ledit haut est bouffant ou forme un repli orienté vers ledit bas.

[0016] La présence de la bande de maintien élastiquement déformable permet de réduire la tension au niveau de l'entrejambe en répartissant les forces qui s'exercent entre le haut et le bas sur tout le périmètre de la bande de maintien. Le haut n'est plus maintenu en place par la languette formant entrejambe, comme c'est le cas dans l'art antérieur précité, mais par la bande de maintien qui reste en place sur le bassin de l'utilisateur. Ceci est obtenue par le fait que la bande élastiquement déformable est solidaire du vêtement ce qui signifie qu'elle n'est pas amovible du vêtement ; elle fait partie soit du haut soit du bas du vêtement ; elle peut être située à la jonction des deux ; elle ne fait pas partie de la languette formant entrejambe. Le bas se place donc comme un sous-vêtement sans exercer de tension au niveau de l'entrejambe. De plus, le bas se place facilement et dans la bonne position du fait de la bande élastiquement déformable, même lorsque la languette formant entrejambe n'est pas fixée au vêtement.

[0017] La combinaison de la longueur du haut et de la bande de maintien précitée qui est solidaire du vêtement permet d'éviter toute tension au niveau de l'entrejambe, même lors des mouvements de torsion de l'utilisateur.

[0018] L'aspect du vêtement est particulièrement esthétique car il est semblable à celui d'un haut non solidaire d'un bas. On peut ainsi obtenir un vêtement fluide à l'aspect blousant qui a la même apparence que celle qui serait conférée par le haut s'il n'était pas associé au bas. La tension entre le haut et le bas est nulle. Ce type de vêtement présente également l'avantage de convenir à plusieurs types de morphologies et à plusieurs longueurs de buste. Il n'est donc plus nécessaire de prévoir un grand nombre de tailles. Le coût de fabrication du vêtement en est ainsi réduit.

[0019] La bande de maintien peut entourer tout le bassin de l'utilisateur/utilisatrice ou seulement une portion du bassin.

[0020] Avantageusement, ledit haut présente une largeur au moins égale à la largeur de ladite bande de main-

ten. On peut ainsi obtenir un vêtement qui ne colle pas à la taille et ne moule pas les formes.

[0021] De plus, ce type de vêtement convient particulièrement au port de pantalons taille basse et au port de jupes taille-haute ou short ou pantalon taille haute, le vêtement rentré dans la jupe ne risque pas de bouffer au-dessus de la taille de cette dernière, même lorsque l'utilisatrice bouge.

[0022] La fermeture du vêtement étant réalisée au niveau de l'extrémité libre de la patte, la jonction entre le haut et le bas est réalisée au niveau du pubis. L'aspect esthétique du vêtement est amélioré et permet ainsi le port d'un pantalon taille basse, par exemple.

[0023] Selon un premier mode de réalisation, plus particulièrement adapté aux utilisatrices, ledit bas comporte une portion postérieure qui prolonge ladite bande de maintien au niveau du dos dudit vêtement, selon ladite direction longitudinale, ladite portion postérieure est apte à recouvrir au moins partiellement les fesses de l'utilisateur/utilisatrice, ladite languette formant entrejambe prolonge ladite portion postérieure et ladite bande de maintien, ladite patte de fixation, ladite portion postérieure et ladite bande formant entrejambe définissent des ouvertures latérales pour le passage des jambes de l'utilisateur/utilisatrice, lorsque ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe est fixée sur ladite patte de fixation.

[0024] Selon un deuxième mode de réalisation qui est particulièrement adapté aux utilisateurs, ledit bas forme un slip qui s'étend sous ladite bande de maintien et qui comporte éventuellement des manchons de jambe qui définissent des ouvertures latérales pour les passages des jambes de l'utilisateur, formant alors un boxer, ledit slip/boxer comporte une ouverture d'aisance longitudinale qui s'étend sous ladite patte de fixation jusqu'au dos dudit slip/boxer et ladite languette formant entrejambe recouvre ladite ouverture d'aisance, lorsque ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe est fixée sur ladite patte de fixation.

[0025] L'ouverture d'aisance précitée permet de découvrir le sexe de l'utilisateur, la zone de l'entrejambe et une partie des fesses de l'utilisateur de manière à lui permettre d'aller aux toilettes sans retirer le vêtement

[0026] Avantageusement, la languette formant entrejambe forme une poche, présente une largeur supérieure à celle de ladite ouverture d'aisance de manière à recouvrir la zone du bas bordant ladite ouverture d'aisance

[0027] Avantageusement, les bords longitudinaux de ladite languette formant entrejambe sont élastiquement déformables. Cette variante de réalisation permet à l'utilisateur d'uriner sans désolidariser la languette formant entrejambe de la patte de fixation. Dans la version femme, cette variante permet d'avoir un bon maintien au niveau des cuisses de l'utilisatrice.

[0028] L'étoffe du vêtement n'est pas limitée selon l'invention. Le vêtement peut être réalisé partiellement ou entièrement en maille de coton, éventuellement contenant un fil élastique de type élasthane®, de la percale

notamment de coton, de la mousseline ou toute étoffe synthétique ou naturelle.

[0029] Selon l'invention, le vêtement peut être formé d'une seule pièce ou de plusieurs pièces assemblées. Il peut être formé d'un dos et d'un devant assemblés et essentiellement formés d'un tricot.

[0030] Avantageusement, le bas est en maille et comprend ladite bande de maintien qui entoure tout le bassin de l'utilisateur/l'utilisatrice.

[0031] Le haut et ledit bas peuvent être deux parties assemblées ; ledit haut peut avoir une largeur supérieure à celle de ladite bande de maintien et être éventuellement essentiellement formé d'un tissu, le bord dudit haut qui est solidarisé à ladite bande de maintien comportant alors éventuellement des moyens élastiques. Ainsi, selon une variante particulière, le haut forme une chemise en tissu, le bas est en maille et le bord inférieur du haut comporte un élastique qui réduit sa largeur à celle de la bande de maintien, cet élastique étant monté sur la bande de maintien, renforçant le maintien élastique de cette dernière sur le corps de l'utilisateur.

[0032] Selon l'invention, les premiers et deuxièmes moyens de fixation ne sont pas limités. A titre d'exemple, ils forment une fermeture à glissière ou sont choisis parmi une pluralité de boutons et une boutonnière, deux bandes comportant respectivement des crochets et des boucles aptes à coopérer pour leur fixation, des agrafes et des boucles d'attache de ces agrafes, des éléments formant bouton pression et des éléments de fixation apte à être assemblés par aimantation. La fermeture à glissière présente l'avantage d'être solide, résistante au lavage et pratique à utiliser.

[0033] Avantageusement, lesdits premiers et lesdits deuxièmes moyens de fixation sont disposés sur le bord libre respectivement de ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe et sur le bord libre de ladite patte de fixation. Ceci permet de réduire les surfaces où les tissus se superposent. Le vêtement est plus agréable à porter même sous un pantalon ou une jupe ajusté, il reste indécélable.

[0034] Le bord libre de ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe et ledit bord libre de ladite patte de fixation peuvent être rectilignes et parallèles à ladite bande de maintien, moyennant quoi la jonction entre le haut et le bas est réalisée selon une ligne horizontale au niveau de l'avant dudit vêtement. Il est ainsi possible d'utiliser une fermeture à glissière qui est facile à poser. La zone de superposition des tissus est limitée à une bande horizontale au niveau du pubis ; elle est indétectable à travers un vêtement même moulat.

DEFINITIONS

[0035] Le terme « bande de maintien élastiquement déformable » englobe les bandes de maintien qui sont élastiquement déformables, car elles sont totalement formées d'une étoffe élastiquement déformable, telle qu'une maille en fibres contenant éventuellement un fil

élastique, les bandes de maintien qui sont en tissu mais pourvues d'un élastique s'étendant sur tout leur pourtour, par exemple glissé dans un ourlet, les bandes totalement ou partiellement en tissu comportant une zone élastiquée et les bandes totalement ou partiellement en maille et comprenant une zone élastiquée et/ou un élastique sur tout leur pourtour. La largeur de la bande n'est pas limitée selon l'invention.

[0036] Le terme « maille » fait référence à un ou plusieurs fils tricotés.

[0037] Le terme « tissu » fait référence à des fils entrecroisés formant chaîne et trame.

[0038] Le terme « haut » fait référence à une portion couvrant au moins le buste de l'utilisateur jusqu'à son nombril. Le terme « haut » englobe toutes les formes et toutes les étoffes possibles. Il peut s'agir, par exemple, d'un chemisier, d'une chemise, d'une blouse, d'un polo, d'un maillot.

[0039] Le terme « slip » fait référence à un sous-vêtement, en maille, en particulier en jersey, non flottant et coupé près du corps. Le terme « slip » englobe les formes « tanga » et « string ».

[0040] Le terme « boxer » fait référence à un sous-vêtement, en maille, en particulier en jersey, non flottant coupé près du corps mais plus long qu'un slip et pourvu de jambes mais offrant un maintien similaire au slip.

[0041] Le terme « utilisateur » englobe un homme et un garçon.

[0042] Le terme « utilisatrice » englobe une femme et une fillette.

BREVE DESCRIPTION DES FIGURES

[0043] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de deux exemples détaillés de réalisation en référence aux figures annexées, fournies à titre d'exemple non limitatif, parmi lesquels :

- la Fig. 1 a représente une vue de devant d'un premier mode de réalisation d'un vêtement conforme à l'invention,
- la Fig. 1 b représente une vue de devant d'une variante de réalisation du premier mode de réalisation ;
- la Fig. 2a représente une vue de devant d'un deuxième mode de réalisation, la languette formant entrejambe étant fixée à la patte de fixation ;
- la Fig. 2b représente une vue de devant du deuxième mode de réalisation, la languette formant entrejambe ayant été totalement retirée par souci de clarté ; et
- la Fig. 2c représente une vue de dos du deuxième mode de réalisation représenté sur la Fig. 2b.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0044] En référence à la Fig. 1a, un premier mode de réalisation de l'invention va maintenant être décrit. Selon ce premier mode de réalisation, le vêtement entier est en maille de coton bio contenant un fil d'élasthane®.

Ce vêtement comporte un haut 1 qui a la forme d'un maillot ou T-shirt pour femme. Le bas 3 du vêtement forme une seule pièce avec le haut 1. La largeur L du haut 1 est la même que celle de la bande de maintien 31 et correspond à la largeur maximale du vêtement. La bande de maintien 31, indiquée en pointillés, correspond à la zone du vêtement qui vient se positionner sur les hanches de l'utilisatrice. La patte de fixation 33 forme une sorte de pointe qui prolonge la bande de maintien 31 vers le bas du vêtement. La patte de fixation est solidaire du vêtement tout comme la bande élastiquement déformable 31. Le bas 3 présente la forme d'un slip. La languette formant entrejambe 39 prolonge la portion postérieure 38 qui recouvre les fesses de l'utilisatrice. Cette portion postérieure 38 définit, en coopération avec la languette formant entrejambe 39 et la patte de fixation 33, les ouvertures 37 pour le passage des jambes de l'utilisatrice. Les bords des ouvertures 37 peuvent être élastiqués. L'extrémité libre de la languette formant entrejambe 39 est fixée sur la patte de fixation 33 au moyen d'une fermeture à glissière 5. La fermeture à glissière 5 est fixée sur la patte de fixation 33 de manière à ce qu'une portion de cette dernière soit présente entre la peau de l'utilisatrice et la fermeture à glissière 5. La patte de fixation 33 forme ainsi une bande de propreté qui évite le contact entre la peau et la fermeture à glissière 5, ce qui réduit donc les risques d'allergies et de pincement. La fermeture à glissière 5 est disposée sensiblement sur l'avant du vêtement au-dessus de l'entrejambe, sensiblement au niveau du pubis de l'utilisatrice ce qui rend sa fermeture et son ouverture aisées.

[0045] La Fig. 1 b représente une variante de réalisation du mode de réalisation de la Fig. 1a. Selon cette variante, le haut 1 est un chemisier en tissu de coton non extensible. Le bas 3 est en maille de coton. Le bord libre inférieur du chemisier 1 comprend un ourlet dans lequel est inséré un élastique. La largeur L du chemisier est plus grande que la largeur de la bande de maintien 31. L'élastique précité permet d'ajuster la largeur du bas du chemisier à celle de la bande de maintien 31. Le bord inférieur élastiqué du chemisier 1 est cousu au niveau du bord supérieur de la bande de maintien 31 ce qui conduit à la formation de plis longitudinaux 13. Le vêtement est donc en deux pièces d'étoffes différentes. L'élastique du chemisier 1 renforce l'élasticité de la bande de maintien 31 et permet le montage des deux pièces 1 et 3. Pour ce type de vêtement, la longueur du haut est plus grande que celle du buste de l'utilisatrice afin d'obtenir un rendu blousant ; on obtient ainsi, en portant le vêtement selon l'invention, le même aspect esthétique que celui obtenu avec un chemisier rentré dans un pantalon ou une jupe.

[0046] En référence aux Fig. 2a à 2c, un deuxième mode de réalisation va maintenant être décrit. Les éléments de ce deuxième mode de réalisation qui sont en commun avec le premier précité sont référencés à l'identique.

[0047] Ce deuxième mode de réalisation est destiné à

un utilisateur. Le haut 1 forme une chemise en tissu, tandis que le bas 3 forme un boxer en maille. Le bas 3 comporte une bande de maintien 31 en élastique qui se prolonge vers l'entrejambe du boxer par une patte de fixation 33 plus visible sur la Fig. 2b. La patte de fixation fait partie intégrante du boxer. La languette formant entrejambe 39 est fixée sur la patte de fixation 33 au moyen d'une fermeture à glissière 5 (voir Fig. 2a). Comme représenté sur la Fig. 2b, le caleçon comporte une ouverture qui s'étend depuis la zone avant du caleçon, située sous la patte de fixation 31 jusqu'à sa portion postérieure 38 (visible sur la Fig. 2c), en passant par l'entrejambe. En référence aux Fig. 2a à 2c, le bas 3 comporte des manchons de jambe 35 qui entourent chacun une cuisse de l'utilisateur, lorsque le vêtement est porté. Les manchons de jambe 35 définissent les ouvertures 37 pour le passage des jambes de l'utilisateur. Comme visible sur la Fig. 2b, la zone entre les manchons de jambe 35 est ouverte. La languette formant entrejambe 39 est fixée sur la portion arrière 38 du bas 3, comme représenté sur la Fig. 2c, au niveau d'une couture arrondie 4.

[0048] La largeur l2 de l'ouverture (voir Fig. 2b) s'étendant depuis sous la patte de fixation 33 jusqu'à la portion postérieure 38 est inférieure à la largeur l1 (voir Fig. 2a) de la languette formant entrejambe 39. Il y a donc une superposition entre ces deux pièces lorsque la languette 39 est fixée à la patte de fixation 33. Ce recouvrement permet d'assurer la couverture du corps de l'utilisateur quels que soient les mouvements de ce dernier. Par ailleurs, la languette 39 forme une poche qui dépasse du devant du boxer. Les deux bords latéraux 391 et 393 de la languette 39 sont munis d'élastiques qui assurent le bon positionnement de la languette 39 lorsqu'elle est fixée sur la patte de fixation 33. Le sexe de l'utilisateur reste ainsi toujours couvert par la languette formant entrejambe 39, lorsque cette dernière est fixée à la patte de fixation 31, comme représenté sur la Fig. 2a.

[0049] Sur le mode de réalisation particulier ici représenté, la languette 39 comporte en outre une fente 395 qui permet à l'utilisateur d'uriner sans devoir séparer la languette formant entrejambe 39 de la patte de fixation 33. Cette fente est optionnelle car l'utilisateur peut également se servir de l'élasticité du bas 3 et des bords latéraux 391 et 393 de la languette 39 pour uriner sans ouvrir la fermeture à glissière 5.

[0050] Lorsque la languette formant entrejambe 39 est fixée sur la patte de fixation, comme représenté sur la Fig. 2a, le bas du corps de l'utilisateur est totalement couvert. Lorsque l'utilisateur ouvre la fermeture à glissière 5 et en désolidarise les deux montants, la languette formant entrejambe 39 tombe jusque vers la portion postérieure 38 permettant à l'utilisateur d'aller à la selle sans retirer le vêtement.

Revendications

1. Vêtement du type comprenant un haut (1) et un bas

- (3) solidaires et s'étendant selon une direction longitudinale, ledit bas (3) comprenant une languette formant entrejambe (39) qui comporte une extrémité solidaire du dos dudit haut (1) et une extrémité libre qui est apte à être fixée de manière amovible sur l'avant dudit vêtement pour former l'entrejambe dudit vêtement, ledit vêtement comportant une bande de maintien (31), élastiquement déformable, qui est apte à se positionner autour des hanches de l'utilisateur, **caractérisé en ce que** ladite bande de maintien (31) est entièrement solidaire dudit vêtement, **en ce qu'il** comporte une patte de fixation (33) qui s'étend sous ladite bande de maintien (31), sur le devant dudit vêtement, **en ce que** ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe (39) et ladite patte de fixation (33) comportent respectivement des premiers et des deuxièmes moyens de fixation (5) qui permettent de fixer de manière amovible ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe (39) sur ladite patte de fixation (33) et **en ce que** ledit haut (1) présente une longueur selon ladite direction longitudinale telle que lorsque ledit vêtement est porté par un utilisateur, le haut (1) étant en contact avec les épaules dudit utilisateur et ledit entrejambe positionné au niveau de l'entrejambe dudit utilisateur, ledit haut (1) est bouffant ou forme un repli orienté vers ledit bas (3).
2. Vêtement selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ledit haut (1) présente une largeur au moins égale à la largeur de ladite bande de maintien (31).
 3. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit bas (3) comporte une portion postérieure (38) qui prolonge ladite bande de maintien (31) au niveau du dos dudit vêtement, selon ladite direction longitudinale, **en ce que** ladite portion postérieure (38) est apte à recouvrir au moins partiellement les fesses de l'utilisateur/utilisatrice, **en ce que** ladite languette formant entrejambe (39) prolonge ladite portion postérieure (38) et **en ce que** ladite bande de maintien (31), ladite patte de fixation (33), ladite portion postérieure (38) et ladite languette formant entrejambe (39) définissent des ouvertures latérales (37) pour le passage des jambes de l'utilisateur/utilisatrice, lorsque ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe (39) est fixée sur ladite patte de fixation (33).
 4. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** ledit bas (3) forme un slip qui s'étend sous ladite bande de maintien (31) et qui comporte éventuellement des manchons de jambe (35) qui définissent des ouvertures latérales (37) pour les passages des jambes de l'utilisateur, formant alors un boxer, **en ce que** ledit slip/boxer comporte une ouverture d'aisance longitudinale qui s'étend sous ladite patte de fixation (33) jusqu'au dos dudit slip/boxer et **en ce que** ladite languette formant entrejambe (39) recouvre ladite ouverture d'aisance, lorsque ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe (39) est fixée sur ladite patte de fixation (33).
 5. Vêtement selon la revendication 3, **caractérisé en ce que** ladite languette formant entrejambe (39) forme une poche, présente une largeur (l) supérieure à celle de ladite ouverture d'aisance pour recouvrir la zone du bas (3) bordant ladite ouverture d'aisance
 6. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les bords longitudinaux (391 ; 393) de ladite languette formant entrejambe (39) sont élastiquement déformables.
 7. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'il** est formé d'un dos et d'un devant assemblés et essentiellement formés d'un tricot.
 8. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ledit haut (1) et ledit bas (3) sont deux parties assemblées, **en ce que** ledit haut (1) présente une largeur supérieure à celle de ladite bande de maintien (31) et est éventuellement essentiellement formé d'un tissu et **en ce que** ladite bande de maintien (31) et/ou le bord dudit haut (1) qui est solidarisé à ladite bande de maintien (31) comporte des moyens élastiques.
 9. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** lesdits premiers et deuxièmes moyens de fixation forment une fermeture à glissière (5) ou sont choisis parmi une pluralité de boutons et une boutonnière, deux bandes comportant respectivement des crochets et des boucles aptes à coopérer avec lesdits crochets pour la fixation desdites bandes, des agrafes et des boucles d'attache de ces agrafes, des éléments formant bouton pression et des éléments de fixation apte à être assemblés par aimantation.
 10. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** lesdits premiers et lesdits deuxièmes moyens de fixation (5) sont disposés sur le bord libre respectivement de ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe (39) et sur le bord libre de ladite patte de fixation (33).
 11. Vêtement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce que** ledit bord libre de ladite extrémité libre de ladite languette formant entrejambe (39) et ledit bord libre de ladite patte de fixation (33) sont rectilignes et parallèles à ladite

bande de maintien (31), moyennant quoi la jonction entre le haut et le bas est réalisée selon une ligne horizontale au niveau de l'avant dudit vêtement.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

7

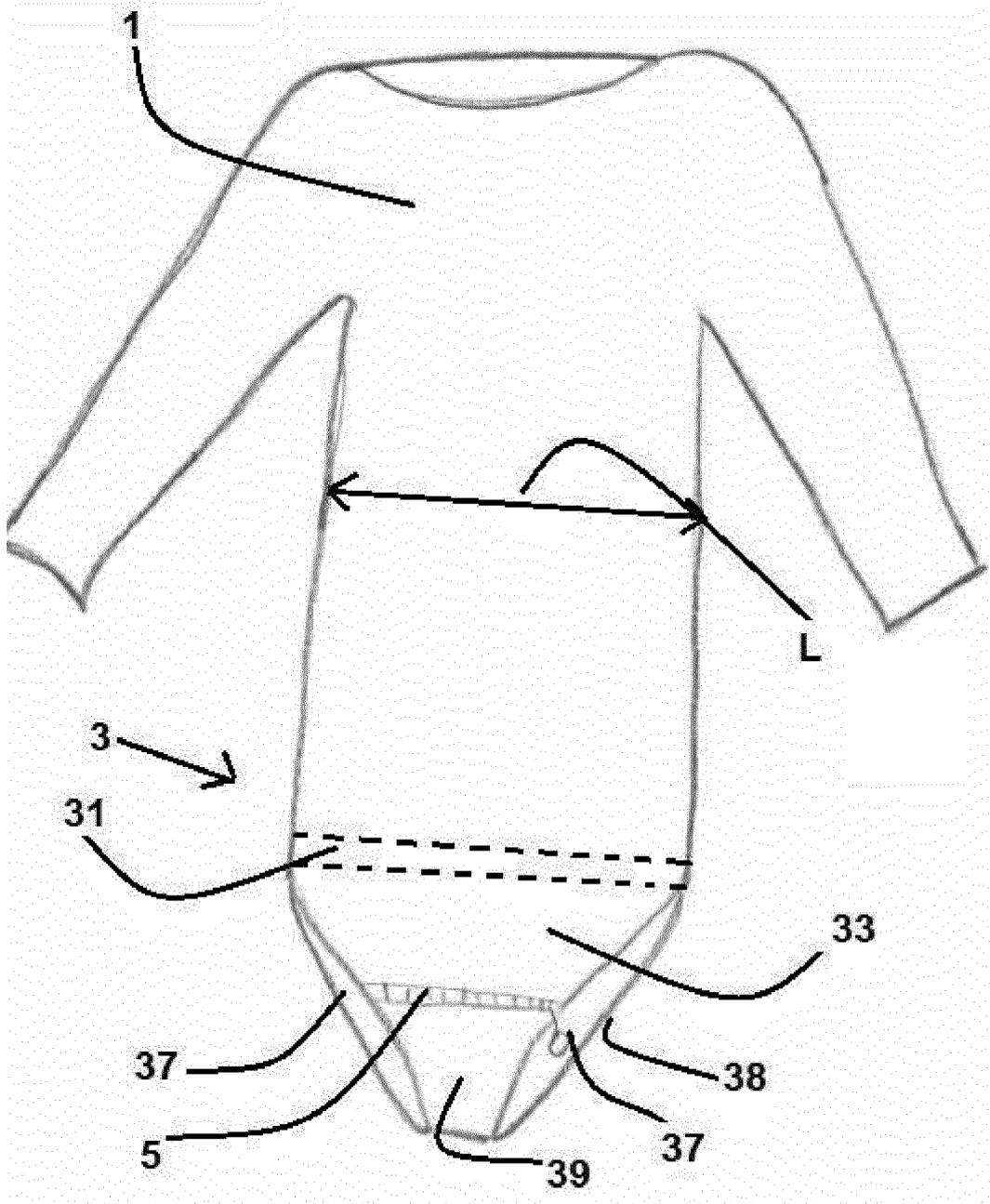


FIG. 1a

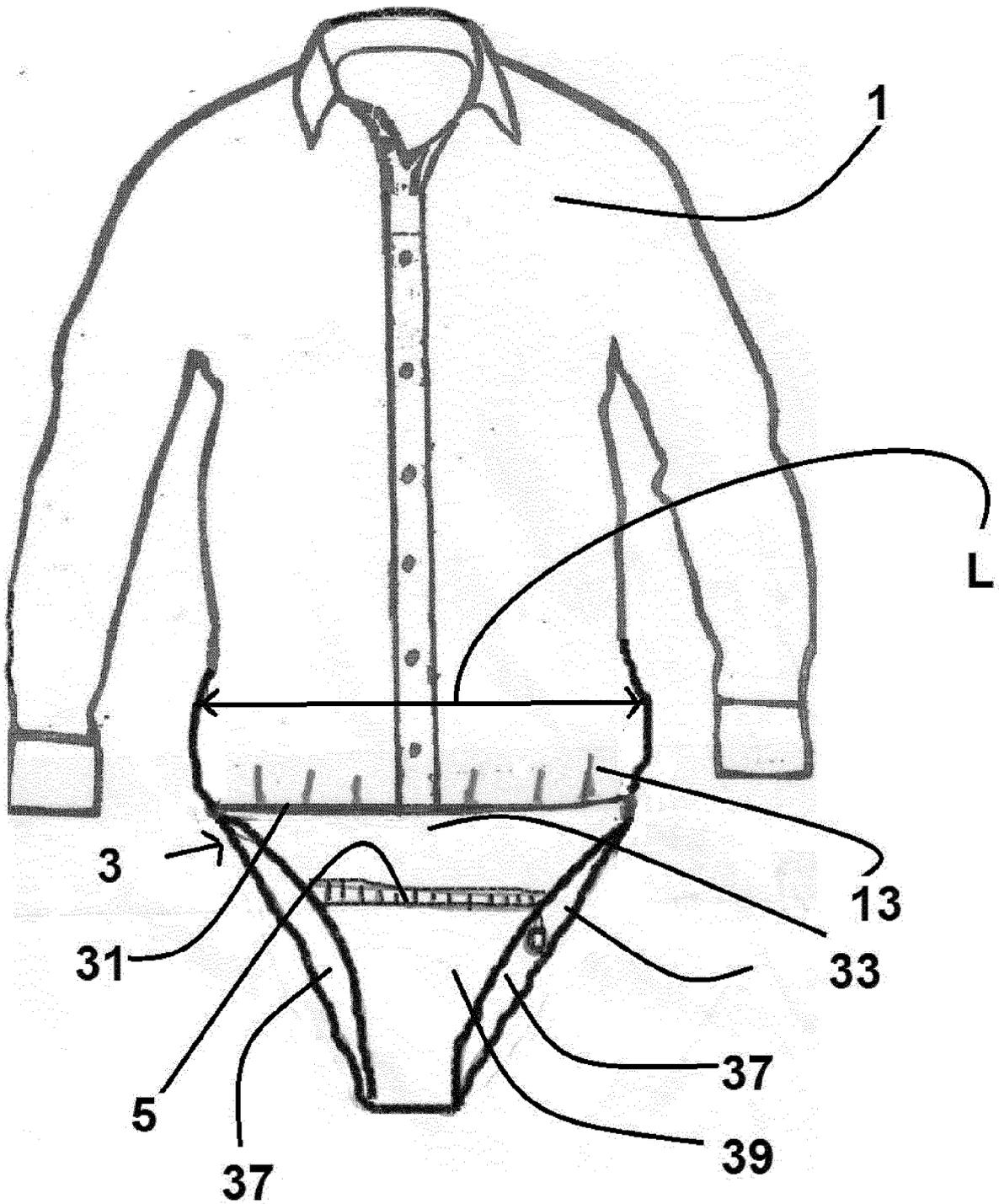


FIG. 1b

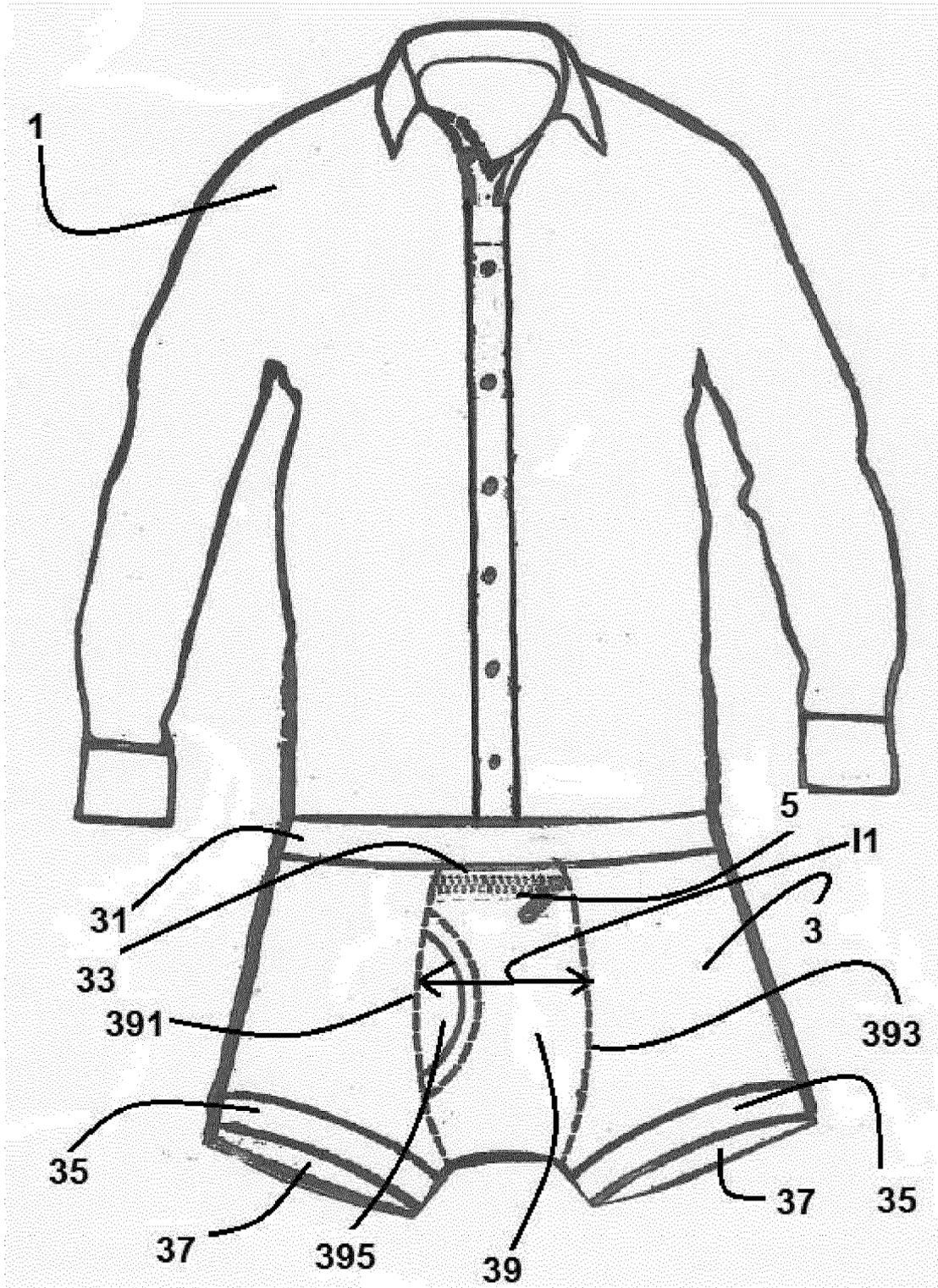


FIG. 2a

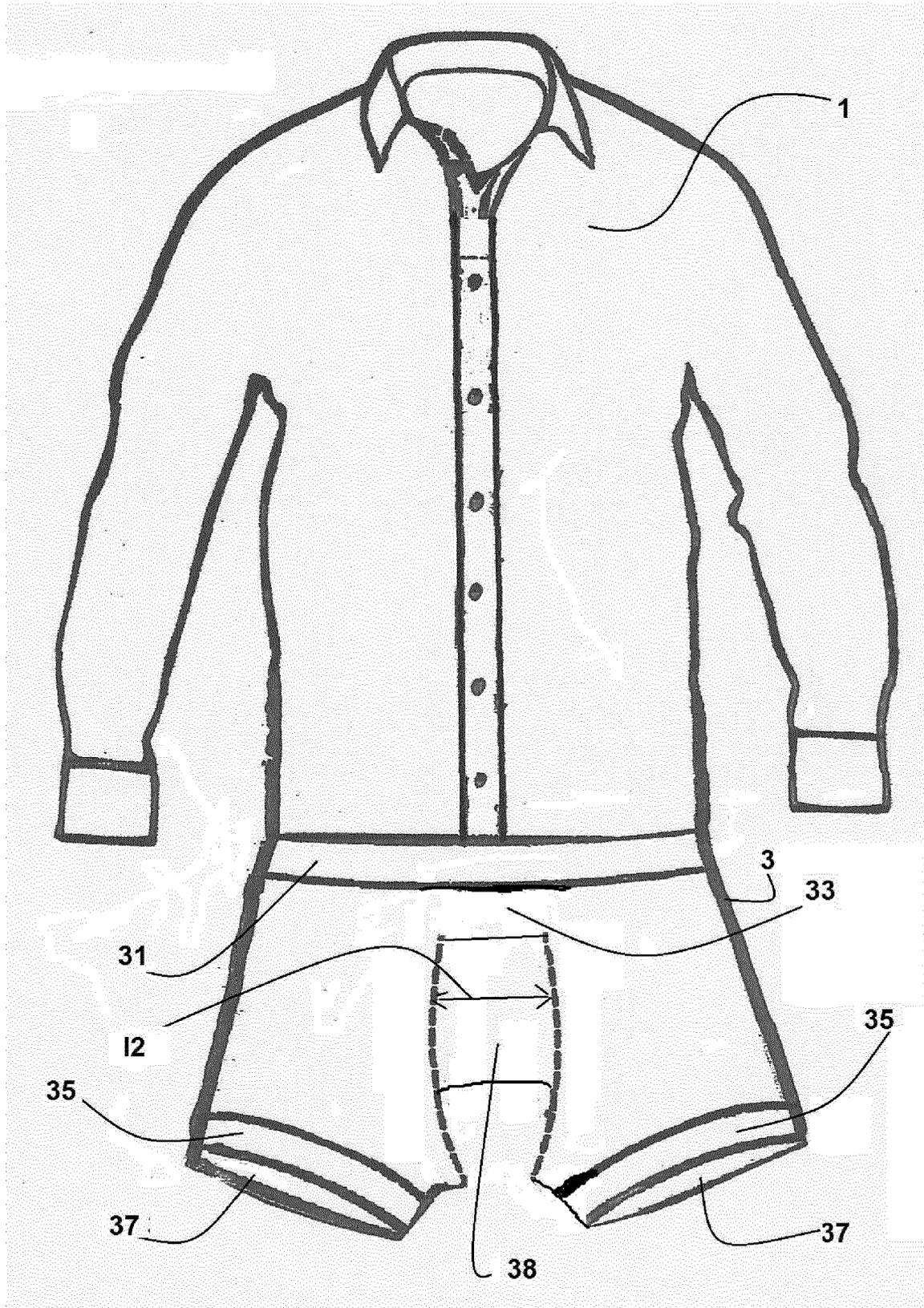


FIG. 2b

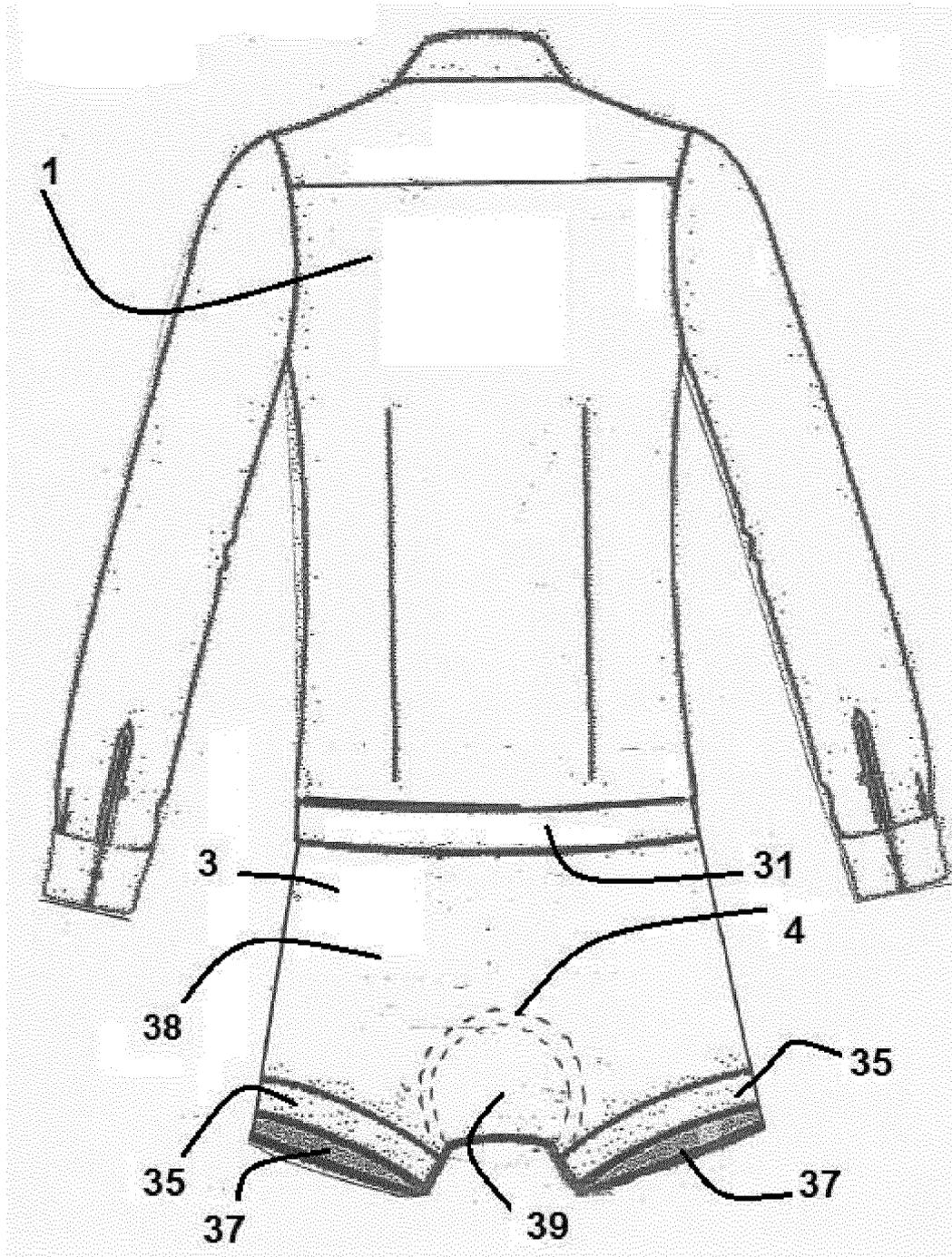


FIG. 2c



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 16 18 9795

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2011/126341 A1 (SORIANO JAMIE [US]) 2 juin 2011 (2011-06-02) * alinéas [0017], [0018]; figures 1,3,4 *	1-3,5-11	INV. A41B1/04 A41B9/00
A	US 3 840 900 A (CRUZ L) 15 octobre 1974 (1974-10-15) * colonne 2, lignes 12, 13; figures 2-4 *	1	
X	US 5 033 121 A (LARSEN DOUGLAS S [US]) 23 juillet 1991 (1991-07-23) * abrégé; figures 4, 5 *	1-3,5-11	
X	CH 218 355 A (SCHEITLIN ALEXANDER [CH]) 15 décembre 1941 (1941-12-15) * page 1, ligne 28 - page 2, ligne 2 * * page 2, lignes 40-68; figures 1,2 *	1-3,5-11	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A41B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 17 janvier 2017	Examineur Monné, Eric
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 16 18 9795

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

17-01-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2011126341 A1	02-06-2011	AUCUN	
US 3840900 A	15-10-1974	AUCUN	
US 5033121 A	23-07-1991	AUCUN	
CH 218355 A	15-12-1941	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 2100869 A [0002]
- US 20110126341 A1 [0008]
- US 3840900 B [0008]
- CH 218355 A1 [0009]
- US 5033121 B [0010]